



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné

Qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2024 et le PTI (*Programme triennal d'immobilisation*) seront adoptés.

Cette séance se tiendra **jeudi 21 décembre 2023 à 20h00**.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le PTI.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 13^{ième} jour de décembre 2023.

Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins huit jours avant la session du Conseil)

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 décembre 2023.

Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier